

Niveau :	GRADE DE MASTER					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM2					5 50 ECTS
Mention :						
Parcours :						
Volume horaire étudiant* :	413	35 h	h	h	26 semaines	448
Variable en fonction du parcours choisi (environ 600 h)	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Serge DOUVIER PU- PH Serge.douvier@chu-dijon.fr	Pierrine DURY ☎ 03.80.39.33.07 Ufrsante-2cyclemed@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 2^{ème} année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine. Le conseil d'UFR a acté la dénomination suivante pour chacune des années : Master Médecine 1 (MM1), Master Médecine 2 (MM2), Master Médecine 3 (MM3).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles de Médecin. Les années de MM1 et de MM2 donnent à l'étudiant les connaissances diagnostiques et thérapeutiques de l'homme malade. Le Diplôme unique prépare essentiellement les étudiants aux Epreuves Classantes Nationales qui leur permettent de

s'orienter vers une spécialisation, la Médecine Générale comprise. Cette spécialisation intervient au cours du 3^{ème} cycle (internat).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences sont celles de la 2ème année du grade de Master en Sciences Médicales. Ce grade de Master a la particularité de se préparer en 3 ans.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

- 1^{ère} année du Diplôme de formation générale en sciences médicales validé
- Validation de chacune des UE par la moyenne
- 1 dette de 2 UE et/ou d'un maximum de 8 ECTS est tolérée

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Possibilité d'accès en MM1 pour les médecins étrangers diplômés ayant réussi le concours de PACES.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année de MM2 ne propose pas de parcours différenciés selon les étudiants. L'année se déroule par alternance de 7 semaines d'enseignement et 7 semaines de stage hospitalier à temps plein de septembre à août (le stage d'été ayant une durée de 5 semaines). La formation est annualisée.

■ tableau de répartition des séquences d'enseignements:

Pour toutes les épreuves la répartition sera celle des ECNI. Idéalement, 1/5 pour les questions isolées, 4/5 pour les dossiers progressifs.

BLOC 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Tronc commun	UE 6 Maladies Transmissibles, Risques Sanitaires	60			60	6	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
	UE 9 Cancérologie, Oncologie, Hématologie	55			55	6	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
TOTAL UE		115			115	12					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE librement choisies	Psychologie et Neurologie	30			30	2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
	Allergologie	30			30	2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
TOTAL UE		60				4					

BLOC 2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Tronc commun	UE 2a De la conception à la naissance, Pathologie de la femme	42			42	5	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
	UE2b Hérité l'Enfant l'Adolescent	75			75	7	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
TOTAL UE		117			117	12					

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE librement choisies	UE opt 3 : Pathologie infectieuse Tropicale	30			30	2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
	UE opt 8 : Chirurgie plastique réparatrice et esthétique	30			30	2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h			
TOTAL UE		60			60	4					

BLOC 3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Tronc commun	UE 3 Maturation – Vulnérabilité, Santé Mentale – Conduites Addictives	42			42	5	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
	UE 8a Métabolisme Endocrino Hépatogastro	65			65	5	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
TOTAL UE		107			107	10					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE librement choisies	UE Examens complémentaires	30				2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
	Santé Enfant	30				2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
TOTAL UE		60				4					

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage et gardes	UE 13 Stage hospitalier					6 soit 1.5 ECTS/STAGE	Validation sur place par les enseignants responsables		1		1
	Anglais médical		25		25	2	Ecrit (1H) ou oral		1		1
	UE 12 Initiation à la recherche	14			14	1	CT tablette	CT tablette	1		1
	C2i		10		10	2					
TOTAL UE		14	35		49	11					

Les stages hospitaliers, au nombre de 4 par année universitaire, sont effectués par période de 7 semaines continues à temps complet (5 semaines pour le stage d'été), en alternance avec des périodes de 7 semaines de cours. L'évaluation de chaque stage s'effectue par la validation sur place des enseignants.

■ Modalités de contrôle des connaissances (1^{ère} année du master DFASM)

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Médecine ; la validation de l'année de MM2 permet d'acquérir 50 crédits européens.

L'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) (arrêtés du 3 mars 2006 et du 20 avril 2007) est obligatoire pour la validation du 2^e cycle des études médicales. Cette attestation sera délivrée à l'issue du MM3. Son enseignement pratique sera dispensé lors du stage dans le pôle 1. La partie théorique se déroulera dans le cadre des cours de l'UE11 de MM1. Cet enseignement ne donnera pas lieu à l'obtention d'ECTS.

Carnet de gardes :

Chaque étudiant :

* devra effectuer 25 gardes au cours des 3 années du second cycle. Chaque garde devra être attestée par l'apposition du tampon du service sur le carnet de gardes.

* devra se présenter à la scolarité avant la tenue du jury de 1^{ère} session, afin de faire un recueil du nombre de gardes effectuées tout au long de l'année

A l'issue du MM3, si les 25 gardes n'ont pas été justifiées auprès du service de la scolarité, le deuxième cycle ne pourra être validé.

I - Enseignements dispensés au cours de la 4^{ème} année du parcours des études

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Médecine, les unités d'enseignement librement choisies représentent au minimum 10 % et au maximum 20 % du total des enseignements.

Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond de 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.).

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du premier cycle.

Les enseignements du tronc commun et les enseignements librement choisis sont dispensés tout au long de l'année. Les étudiants doivent opter pour 2 enseignements librement choisis en début d'année.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées tout au long de l'année par des examens terminaux, Une session de rattrapage intervient fin août.

- les épreuves de contrôle terminal ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de l'année.

II – Validation des enseignements

La validation des unités d'enseignement (UE) permet l'acquisition des crédits européens correspondants.

- Les UE sont validées par obtention de chacun des éléments qui les composent ou par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Par contre, aucune compensation entre UE n'est envisageable.

La validation des UE et années entraîne la capitalisation des crédits associés.

Notes

- Dans les UE qui n'ont pas été acquises, la note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de première session même si elle est inférieure.

Les épreuves sont organisées tout au long de l'année, selon le calendrier joint dans le livret d'accueil. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats soit généralement fin août.

L'obtention de l'année correspond à la validation de 50 ECTS (Tronc commun – Stages – Anglais médical – Initiation à la recherche – UE librement choisies)

III - 2ème session

Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils n'obtiennent pas la moyenne à chaque UE, devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note < à 10.

A l'issue des deux sessions d'exams, seuls les étudiants ayant validés le MM1 et le MM2 seront autorisés à passer en MM3. Aucune dette ne sera tolérée.

IV - Compensation

La compensation peut être opérée entre les éléments constitutifs d'une même UE.

Dans le cas des UE librement choisies, la compensation est possible entre les UE sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 8. Seules les UE dont la note est inférieure à 10 peuvent être repassées en 2^e session.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen.

V – Capitalisation

Les UE sont capitalisables. Les UE sont capitalisées est définitivement acquises.

Les UE ne sont affectées d'aucun coefficient.

Les ECTS obtenus par validation des stages sont définitivement capitalisés.

VI– Dispositions particulières pour les redoublants

Les redoublants conservent les UE obtenues (capitalisation). Ils repassent les épreuves de l'UE auxquelles ils ont obtenu une note <10/20. Ils repassent alors l'ensemble des épreuves de l'UE.

Les étudiants redoublants devront à nouveau effectuer l'intégralité des stages (6 mois à temps complet en respectant les alternances de blocs ou 12 mois à mi-temps) incluant le ou les stages non validés. Celui-ci ou ceux-ci seront prioritaires dans l'ordre de réalisation des stages. Repasser les UE et optionnelles non validées.